



MAIRIE  
DE  
VOLONNE  
04290

Afférents au C. Municipal : 19  
En exercice : 19  
**PRÉSENTS : 14**  
Qui ont pris part à la DCM : 15  
**Date de la convocation :**  
**Le 19 février 2026**

dcm - N° 07 / 260223

Envoyé en préfecture le 05/03/2026  
Reçu en préfecture le 05/03/2026  
Publié le  
ID : 004-210402442-20260223-DCM\_07\_260223-DE

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 23 février 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 23 février, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

**PRÉSENTS (14) :** Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, André GARBIT, Monique ROUX, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

**ABSENTS (5) :** VANCAUWENBERGHE Anne (procuration à Sandrine COSSERAT), Jacques BONTE, Frédéric ESCUYER, Anne PIOLI, Catherine BALP.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Nathalie BOURRIEL.

- OBJET : Opération « OPAH-RU » : demande de soutien financier auprès de la Région PACA**

Par délibération 08/251208 du 8 décembre 2025, le conseil municipal avait délibéré pour valider le périmètre d'intervention de l'opération « OPAH-RU », approuver le plan de financement et autoriser Madame le Maire à solliciter les aides financières auprès de la CAF et du département 04. Pour rappel, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Participation totale de l'ANAH [ETAT]	103 647 €	292 147 €	351 217 €	346 064 €	230 887 €	<b>1 323 962 €</b>
Participation totale de la Région PACA	1 500 €	5 500 €	7 000 €	7 000 €	4 200 €	<b>25 200 €</b>
Participation du département 04	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	<b>30 000 €</b>
Participation de la commune	23 200 €	34 700 €	45 400 €	38 700 €	33 200 €	<b>175 200 €</b>

Il est proposé au conseil de solliciter toutes les aides financières nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, y compris auprès de la Région PACA et de signer la convention financière s'y rapportant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (15 voix POUR) :**

- Autorise** Madame le Maire (ou son représentant) à solliciter toutes les aides financières nécessaires à la mise en œuvre de l'opération, y compris auprès de la Région PACA ;
- Autorise** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.